

Appréhender la cotation, en un coup d'œil !

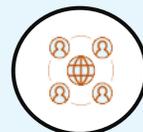
Les 3 objectifs de la cotation



Une meilleure information
du demandeur et une plus
forte transparence



Un appui à la décision dans la
réalisation des objectifs
d'attribution



Un instrument de mixité
sociale et de cohésion



La cotation de la demande de logement social sera lancée le 1^{er} septembre 2021. Elle implique que les EPCI/EPT définissent leur système de cotation (choix des critères et pondération)

La mise en œuvre de ce système diffère selon le scénario choisi par l'EPCI :

Scénario 1

Utilisation du module de
cotation SNE

Scénario 2

Développement d'un outil propre à
l'EPCI, interfacé avec le SNE

Scénario 3

Utilisation de l'outil SPTA

Le module SNE

64 critères
répartis en 5
catégories :

- Informations générales
- Composition du foyer
- Situation professionnelle
- Situation actuelle
- Priorités locales

La plupart des critères se
fondent sur les
informations du CERFA V4
de la demande de
logement social

Les grands rendez-vous de la cotation



Le site des professionnels a été repensé !

Retrouvez toutes les informations liées à la cotation [ici](#) !